

RAPPORT ANNUEL 2014



SOMMAIRE

PAGE 2	PRESENTATION GENERALE	
PAGE 8	INNOVATION DANS LA GARANTIE DES CRÉDITS	
PAGE 9	LA SIAGI «ASSEMBLEUR DE FINANCEMENTS»	
	... avec Bpifrance	page 9
	... avec le Fonds Européen d’Investissement	page 10
	... avec les plateformes de crowdfunding	page 11
	... avec les Collectivités Territoriales	page 12
	- l’exemple de l’Agriculture	
PAGE 14	LA SIAGI «STIMULATEUR DE CRÉDIT»	
	... pour les Femmes de Bretagne	page 14
	... pour les pressings et blanchisseries	page 15
	... pour les crémiers-fromagers	page 16
	... pour les réseaux de franchise	page 17
PAGE 18	CONVENTIONS DE GARANTIE AVEC LES BANQUES :	
	NOUVEAU PARTENARIAT ET RÉVISION DE PARTENARIATS EXISTANTS	
PAGE 19	LA SIAGI ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES POUVOIRS PUBLICS	
PAGE 20	RAPPORT FINANCIER	

ÉDITO DU PRESIDENT

La SIAGI a montré, dans le courant de l'année 2014, et au début de cette année 2015, combien l'innovation est au cœur de son action : pas de Crédit Impôt Recherche, pas de Recherche & Développement à la SIAGI, et pourtant une fibre créative qui ne se dément pas !



« Innovation et Proximité sont les valeurs clés que nous revendiquons. »

Où la puise-t-elle, cette énergie créative ? A la source, auprès des entrepreneurs qui lui font part des manques, besoins, difficultés, points d'amélioration..., auprès des corps constitués que sont les chambres consulaires, les organisations professionnelles, auprès de ses partenaires bancaires, institutionnels, avec lesquels elle forge les réponses adaptées, tout ceci en sillonnant le territoire, pour assurer un lien toujours plus fécond.

« La préservation de la trésorerie des entreprises est essentielle »

Dans le contexte actuel de réforme territoriale, s'impliquer, être toujours plus sur le terrain, au plus près de nos clients voilà notre feuille de route. Après le déploiement, depuis deux ans, du dispositif de pré-garantie au sein des chambres de métiers et de l'artisanat et des organisations professionnelles, nous avons concrétisé de nouveaux partenariats, et contribué à préserver la trésorerie des entreprises.

En témoignent les **Garanties Relais** et notre partenariat avec la **plateforme de crowdfunding LENDOPOLIS**, deux actions soutenues

par Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce et de l'Artisanat. Celle-ci a souligné, lors d'une de ses interventions, que «la grande force de la SIAGI, la qualité de son modèle est à la fois sa connaissance approfondie de l'ensemble de l'environnement bancaire et financier des TPE, mais aussi des attentes, des besoins des entreprises qu'elle contribue à soutenir.»

« La garantie fait le crédit ! »

En 2014, dans un contexte de début de reprise, nous avons pu conforter et développer nos partenariats, avec les collectivités territoriales, les filiales Assurances de certaines banques, et le Fonds européen d'Investissement. Notre complémentarité d'action vis-à-vis de Bpifrance s'est amplifiée, l'expertise reconnue de la SIAGI sur le segment de la TPE permettant un partage de risque mesuré et responsable.

Des accords se sont également noués avec de nouveaux partenaires, qu'ils soient bancaires, tel FIDUCIAL, institutionnels avec la Mairie du 9ème arrondissement de Paris ou l'Association Femmes de Bretagne, ou encore avec des organisations professionnelles tels les crémiers-fromagers, alors qu'ils n'étaient pas encore reconnus comme membre à part entière de la grande famille artisanale !

Le secteur agricole a fait l'objet d'une attention toute particulière pour pallier l'absence d'opérateurs en garantie dans de nombreuses filières.

Toutes ces actions ont permis à la SIAGI d'avoir une activité en hausse en 2014 : le volume des crédits distribués à l'économie avec notre garantie a progressé de 2 %, notre résultat d'exploitation a augmenté de 15 %, nos fonds propres se sont accrus de 4 %. Nos ratios se sont également améliorés, ce qui, avec une demande de garantie à nouveau consistante en ce début 2015, nous fait espérer une année de croissance sur nos cœurs d'expertise.

Bernard STALTER

LA SIAGI EN BREF

Créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI intervient dans les secteurs de l'Artisanat et des activités de proximité. Elle garantit les crédits octroyés par l'ensemble des établissements bancaires de la place.

N°1 de la garantie de la transmission-reprise, la SIAGI aura ainsi garanti en 2014 près de 2 500 opérations de transmission.

Couvrant l'ensemble du territoire au travers de ses directions et antennes régionales, elle offre - outre sa garantie financière - une palette de services destinés à améliorer le financement de l'entreprise.

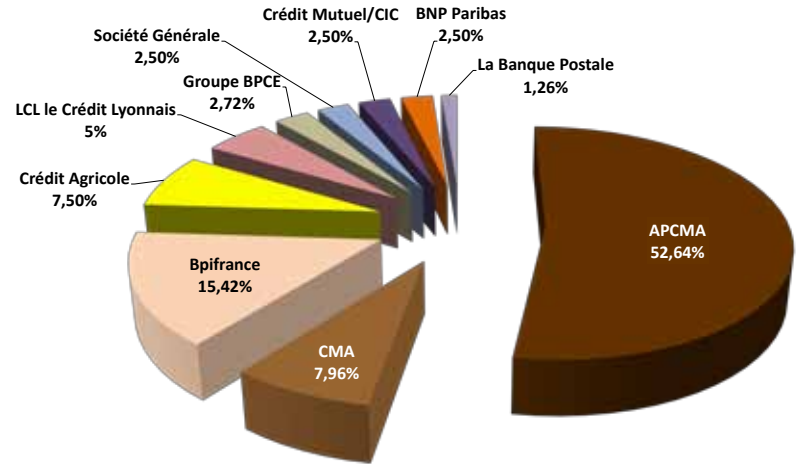
Interprofessionnelle et pluribancaire, son Conseil d'Administration est composé du Président de l'APCMA, de 14 Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat, de 5 représentants des partenaires bancaires et de 4 personnes qualifiées.

Le Directeur de la direction en charge de l'artisanat à la DGE - Direction Générale des Entreprises, siège en qualité de Commissaire du Gouvernement.

En janvier, la SIAGI a opté pour le statut de société de financement en lieu et place de celui d'établissement de crédit. La SIAGI est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution.

Le Président du Conseil d'Administration est statutairement un Président de Chambre de métiers et de l'artisanat. Depuis 2011, la SIAGI est présidée par Bernard STALTER, également Président de la Chambre de métiers d'Alsace et Président de l'union Nationale des Entreprises de Coiffure (UNEC).

La SIAGI est détenue à hauteur de 61 % par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres de métiers et de l'artisanat, de 15% par Bpifrance, et 24% par les établissements bancaires.



Répartition du capital de la SIAGI



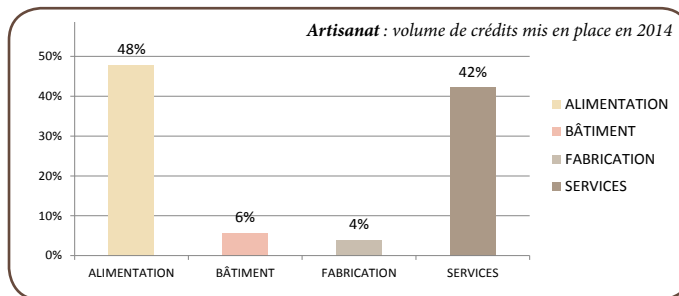
La SIAGI est membre de
l'Association Européenne de Cautionnement Mutuel et de
l'Association Française des Sociétés Financières

- 5 directions de région
- 21 antennes régionales
- 86 collaborateurs

CHIFFRES CLÉS 2014

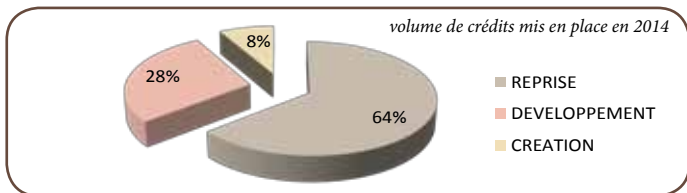
568	millions d'euros de crédits distribués (+2,1 %/2013)
3 516	opérations garanties et mises en place
2 223	opérations de transmissions / reprises garanties
162 k€	montant moyen des crédits garantis
250	activités garanties

La répartition par marché montre que l'artisanat et le commerce représentent chacun 40% de l'activité. Le marché des professions libérales représente 15,3% et l'agriculture 4,6%.



En 2014, la SIAGI a traité 8 200 projets représentant un volume de crédit de 1 514 M€ (vs 1 572 M€ en 2013) et correspondant à un volume d'investissements de plus de 1 800 M€.

La garantie de la SIAGI a été principalement sollicitée sur la reprise d'entreprise (64% des projets traités) dans le cadre d'une 1ère installation ou d'une énième installation.

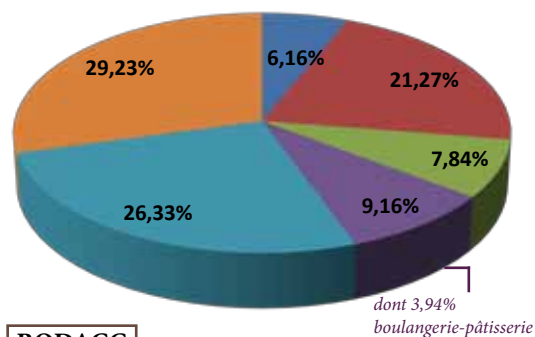


Cessions de Fonds de Commerce en France par activité

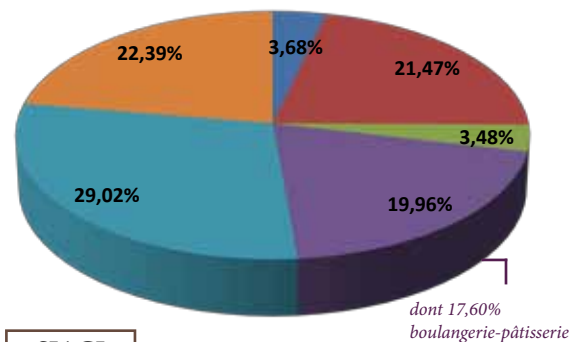
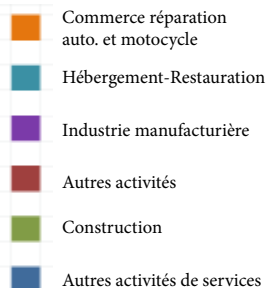
Comparaison BODACC / SIAGI

Le Baromètre BODACC ALTARES analyse le marché des ventes et cessions de fonds de commerce. En 2014, 43 800 fonds de commerce ont fait l'objet d'une cession en France. *(analyse hors licences taxis)*

En 2014, la SIAGI aura garanti la cession d'1 boulangerie sur 6.



BODACC



SIAGI

GOVERNANCE



Bernard STALTER
Président
Président de la Chambre de
Métiers d'Alsace



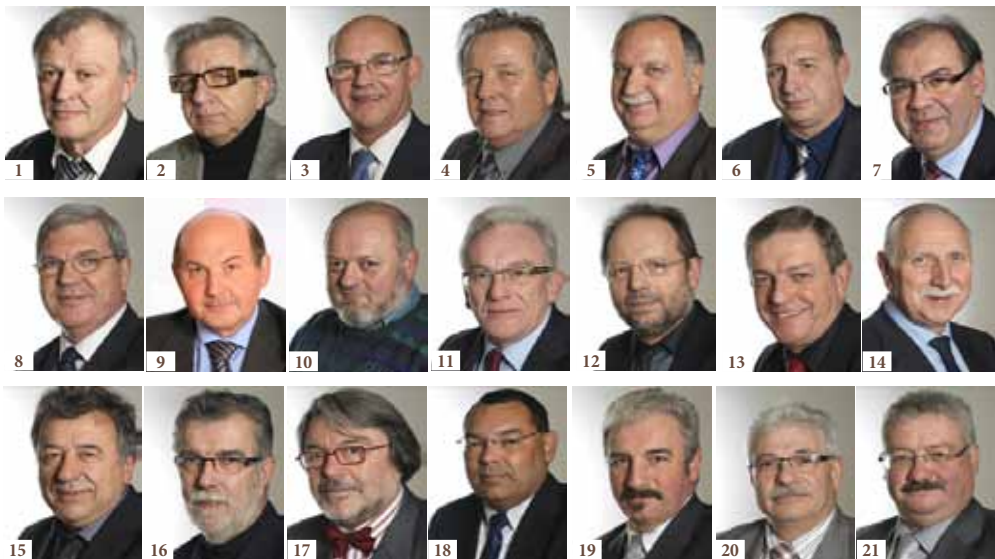
Lucette COLLET
Vice-Présidente
Présidente de la CMAD Meuse
Région Lorraine



Alain GRISET
Président de l'APCMA
Président de la CMAR Nord-Pas-de-Calais

Présidents de Chambre de Métiers et de l'Artisanat REPRESENTANT L'ARTISANAT

- | | | |
|----|-----------------------|----------------------------|
| 1 | Serge ALMERAS | Languedoc-Roussillon |
| 2 | André BENDANO | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 3 | Alain BETHFORT | Picardie |
| 4 | Serge CRABIÉ | Midi-Pyrénées |
| 5 | Bernard DOHM | Franche-Comté |
| 6 | François GABRIELLI | Corse |
| 7 | Gabriel HOLLANDER | Nord-Pas-de-Calais |
| 8 | Jean-Louis MAITRE | Ile-de-France |
| 9 | Pierre MARTIN | Bourgogne |
| 10 | Francis MATHIEU | Limousin |
| 11 | Jean-Denis MESLIN | Basse-Normandie |
| 12 | Maurice MILCENT | Pays-de-la-Loire |
| 13 | Gérard MORIN | Centre |
| 14 | Dominique MOULARD | Haute-Normandie |
| 15 | Louis NOEL | Bretagne |
| 16 | Bernard DETREZ | Champagne-Ardenne |
| 17 | Yves PETITJEAN | Aquitaine |
| 18 | Bernard PICARDO | Outre-Mer |
| 19 | Jean-André PORTENEUVE | Rhône-Alpes |
| 20 | Alain TESTAUD | Poitou-Charentes |
| 21 | Serge VIDAL | Auvergne |



REPRESENTANT LES PARTENAIRES BANCAIRES & FINANCIERS



Alain GAVEZZOTTI
Directeur du Marché
des Professionnels
Société Générale



Thomas BLANCO
Directeur Service
Participations et
Filiales
Crédit Agricole



Anne SALLE-MONGAUZE
Directrice Générale
Compagnie Européenne
de Garanties et Cautions
Groupe BPCE



Serge ANTONINI
Directeur du Pilotage
et du Suivi des
Participations
Bpifrance



Jean-Christophe HUREL
Directeur du Marché des
Professionnels, petites
entreprises et Interfimo
LCL Le Crédit Lyonnais

PERSONNES QUALIFIÉES



Joël FOURNY
Président CMAD
Loire-Atlantique



François MOUTOT
Directeur Général
APCMA



Jean-Philippe VIOLLET
Membre du Bureau de
l'APCA
Président de la Chambre
d'Agriculture de la Creuse



Bernard GONTIER
CCI France
Membre élu de la
CCI des Deux-Sèvres

CENSEURS BANCAIRES



Eric FRANCOIS
Directeur Général
La Banque Postale
Crédit Entreprises



Dominique JANIN
Responsable marchés profes-
sionnels et petites entreprises
Confédération Nationale
du Crédit Mutuel



Philippe STOLTZ
Responsable de la
relation de place
BNP Paribas



Eric CHAMPIAU
Responsable de la Clientèle
professionnels et TPE
BNP Paribas
(remplace Ph STOLTZ à compter de 2015)

TUTELLES

DGE : Direction Générale des Entreprises

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et
de Résolution

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Pascal FAURE - DGE

PRESIDENTS HONORAIRES

Alain AUDOUARD
Jacques GRASSI
Jean-Pierre BIDAUD

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS - Titulaire
Michel BARBET-MASSIN - Suppléant

RÉUNIONS DES INSTANCES

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 24 membres. Membre de droit, le Président de l'APCMA siège avec 14 membres désignés par les Fondateurs (Chambres de métiers et de l'artisanat), 5 membres désignés par les Partenaires (bancaires ou financiers) et 4 personnes qualifiées désignées par l'APCMA.

En 2014, trois conseils d'administration ont été réunis. Le conseil du 20 mars a arrêté les comptes de l'exercice 2013. Le Conseil du 3 octobre, décentralisé à Mulhouse, a notamment entériné les évolutions de la politique d'engagements.

Au cours de ses réunions, le Conseil d'Administration est régulièrement informé par le Président et le Directeur Général de la marche des affaires sociales, de l'évolution des risques, des comptes sociaux et de l'évolution de la réglementation bancaire.

Le Collège des Fondateurs

Le Collège des Fondateurs réunit le Président de l'APCMA et 23 Présidents de Chambres des Métiers et de l'Artisanat, chacun représentant une région française.

En 2014, le Collège s'est réuni pour débattre de la promotion de la pré-garantie, de l'intégration du crowdfunding dans le financement des entreprises. Par ailleurs, les membres du Collège des Fondateurs ont été invités à participer aux réunions du Conseil d'administration.

Les Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée le 15 mai 2014, dans les locaux de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Après les débats, Isabelle JOB-BAZILLE, Directeur des Etudes économiques de CREDIT AGRICOLE SA, a animé une conférence axée d'une part sur la reprise dans le Monde, en Europe et en France et d'autre part sur les risques de taux et les risques émergents.

Les comptes 2014 ainsi que la gestion du Conseil d'Administration ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015 qui a été introduite par Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Le Comité financier

Le Comité financier, non statutaire, est composé de 3 Présidents de Chambres des Métiers et de l'Artisanat, d'un représentant de l'APCMA et d'un représentant du Collège des Partenaires. Au cours de ses deux réunions, le Comité financier a validé les orientations générales, les allocations stratégiques et les modalités de gestion en matière de placements de la trésorerie et notamment le choix des contreparties et les limites de souscription.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois. Il a pour principales missions et responsabilités d'assister le Conseil d'Administration dans l'examen des comptes, l'appréciation et la pertinence des méthodes comptables d'une part, et la qualité du contrôle interne dont font partie les outils de maîtrise des risques d'autre part.

ORGANIGRAMME



Michel COTTET
Directeur Général



Michel CHABANNE
Directeur de Région
Centre & Ouest



Brigitte MARTINELLI
Directrice de Région
Ile-de-France,
Haute-Normandie



Georges MORET
Directeur de Région
Nord-Est



Denis RENOULT
Directeur de Région
Sud-Ouest



Nadine SALMON
Directrice de Région
Sud-Est

5 Directions de Région et 21 antennes pour :

- Maintenir une présence assidue sur le terrain,
- Détecter les besoins et adapter notre offre,
- Actionner les dispositifs de Garantie (régionaux, nationaux, européens) qui conviennent,
- Contrôler nos risques.



Caroline LAFURIE
Directrice de Région
Sud-Ouest à compter du
1er mai 2015.



Jean-François BOONEN
Secrétaire Général



Anne-Marie LERAT
Directrice
Administrative et
Financière



Anne MOREAU
Directrice de Cabinet
Chargée de mission
auprès de la DG



Frank PANDOLFI
Directeur des
Opérations



Alain REY
Responsable filière
risques et contrôle
permanent



Régis TEISSEIRE
Contrôleur interne et chargé
du contrôle de conformité

INNOVATION DANS LA GARANTIE DES CRÉDITS

Les GARANTIES RELAIS



Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire au lancement officiel de la nouvelle offre de garantie RELAIS de la SIAGI début 2015, à Coullons, dans le Loiret (45).

Soutenir la trésorerie des entreprises et faciliter la transmission des entreprises sont les deux objectifs de ces Garanties Relais.

Ainsi en apportant sa garantie à des investissements préalablement autofinancés, que la banque refinance, la SIAGI aide l'entreprise à **reconstituer sa trésorerie**.

De même, en se substituant aux cautionnements donnés à la banque par un associé cédant ses parts, la SIAGI permet à la cession d'entreprise de se réaliser.

Bernard STALTER, Gérard MORIN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, Carole DELGA et Stéphane GERARD, l'un des créateurs des Billots de Sologne.

La menuiserie « Les Billots de Sologne » reprise au printemps 2014 par Sébastien CARRÉ et Stéphane GÉRARD a été pré-garantie par la SIAGI (présentation du projet par la CMA du Loiret) ; elle a ensuite bénéficié d'une co-garantie SIAGI / Région Centre, dans le cadre du Fonds de garantie TPE créée par la Région.

Seules 3 entreprises en France réalisent des billots destinés aux bouchers comme aux particuliers.



ASSEMBLEUR DE FINANCEMENTS

AVEC BPIFRANCE

CO-GARANTIE BPIFRANCE/SIAGI : NOUVELLE AUGMENTATION DES PLAFONDS D'INTERVENTION

Nicolas DALMASSO, jeune boulanger-pâtissier de 25 ans installé à Peymeinade (Alpes-Maritimes) fait partie des 600 repreneurs ayant bénéficié de cette co-garantie pour leur première installation.

« Au vu de la taille de l'affaire que je souhaitais reprendre (chiffre d'affaires de plus de 500 k€), la banque a souhaité avoir l'avis de la SIAGI avant de s'engager. »

Après analyse du dossier, rencontre de Nicolas DALMASSO et calibrage de l'intervention de GMP (Grands Moulins de Paris), la SIAGI s'est engagée en incluant la garantie de Bpifrance, selon les accords de délégation lui permettant, depuis 2014, d'engager celle-ci jusqu'à 400 k€ de crédit par entreprise.

« L'engagement de la SIAGI a été le déclic pour la banque, qui m'a alors accordé mon crédit. »

Plus de 1200 entreprises ont été co-garanties en 2014 par la SIAGI et Bpifrance, permettant la mise en place de 176 millions € de crédits.



ASSEMBLEUR DE FINANCEMENTS

AVEC LE FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT

Parmi les 213 entreprises bénéficiaires du Programme Compétitivité et Innovation du Fonds Européen d'investissement (FEI), 33 ont pu se voir appliquer les nouvelles dispositions pour 2014 et 2015, prévoyant le dé plafonnement des montants unitaires des crédits de 150 k€ à 500 k€ en reprise/transmission et de 250 k€ à 500 k€ en croissance.

La société M-Tecks EAC, installée à Donzenac, dans le département de la Corrèze, est l'une d'elles.

- 213 entreprises contre-garanties
- 32 millions d'euros de crédit distribués
- crédits jusqu'à 500 000 euros pour la reprise/transmission et la croissance des entreprises
- pas de caution personnelle requise



Julien MEISSONNIER et Fabrice MARSALEIX
Co-fondateurs de M-Tecks EAC
avec Violaine CHOSSON, Directrice des achats.

Fabrice MARSALEIX témoigne :

« Notre entreprise a été créée en 2008 ; elle intervient en R&D et sous-traitance dans les domaines de l'ingénierie mécanique et de la robotique.

En plus de garantir les investissements matériels dont nous avons besoin pour le développement de notre entreprise, le programme européen CIP nous a donné une latitude supplémentaire, par l'absence de garanties personnelles qu'il implique, pour embaucher 4 personnes, portant notre effectif à 20 personnes. Et rencontrer la SIAGI et le Crédit Agricole lors du montage du plan de financement nous a permis de remodeler l'emprunt, et de le lisser dans le temps. »

ASSEMBLEUR DE FINANCEMENTS

AVEC LES PLATEFORMES DE CROWDFUNDING

COMPLÉMENTARITE ENTRE FINANCEMENTS ALTERNATIFS ET FINANCEMENTS BANCAIRES

Les experts de la SIAGI constatent au quotidien que nombre de projets manquent d'apports pour obtenir leur crédit.

Le dispositif mis en place avec LENDOPOLIS prévoit la délivrance par la SIAGI d'une pré-garantie de crédit, sous condition d'avoir obtenu le complément d'apports nécessaires sur les plateformes LENDOPOLIS (prêts avec intérêts, de particuliers aux PME) ou hellomerci (prêts solidaires entre particuliers à taux 0).

Pour les entreprises ayant obtenu leur financement bancaire et souhaitant avoir un volant de sécurité pour financer des charges et investissements non prévisibles, il leur sera proposé d'aller chercher ce financement complémentaire sur la plateforme.



La collaboration a été signée au Salon des Entrepreneurs entre Bernard STALTER, Président de la SIAGI et Vincent RICORDEAU, Président de KissKissBankBank Technologies et co-fondateur des plateformes LENDOPOLIS et hellomerci, en présence de Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et Solidaire.

Michel COTTET
à l'Assemblée générale de l'AECM
Istanbul le 16 octobre 2014

Michel COTTET a présenté les mécanismes de financement par la foule, ou crowdfunding, et a mis en exergue le positionnement d'expert de la SIAGI en matière d'analyse de projets en amont de leur mise en ligne sur les plateformes.



ASSEMBLEUR DE FINANCEMENTS

AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LES FONDS DE GARANTIE

Le développement des territoires passe par un engagement des collectivités locales.

La SIAGI copilote avec 11 conseils régionaux et un conseil départemental **20 fonds de garantie** qui permettent d'augmenter la couverture de risque proposée à la banque.

Parmi ces 20 fonds, 9 arrivaient à échéance en 2014 et ont été renouvelés, témoignant de la confiance des pouvoirs publics régionaux à l'égard de la SIAGI.

Ce sont des fonds créés pour les Très Petites Entreprises, certains d'entre eux étant dédiés spécifiquement à l'Artisanat, au Commerce ou à l'Agriculture.

LA PRISE EN CHARGE DES COMMISSIONS DE GARANTIE

Une autre manière de s'impliquer dans l'accès au crédit et dans la garantie qui en découle est la prise en charge d'une partie du coût d'intervention de la SIAGI.

Dix départements ont mis en place de tels dispositifs.

**Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne,
Centre, Ile-de-France, Haute-Normandie,
Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais,
Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes,
Haut-Rhin.**



**Allier, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône,
Calvados, Corrèze, Côtes-d'Or, Finistère,
Haute-Saône, Var et Vaucluse.**

ASSEMBLEUR DE FINANCEMENTS

AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AGRICULTURE : LA SIAGI AFFIRME SA PRESENCE

Elle participait déjà, au travers de 6 fonds régionaux de garantie situés en Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, à la distribution de garantie pour de nombreuses filières telles l'aviiculture, la viande blanche, les filières Bois et Forêts et l'Agriculture biologique, pour des crédits garantis entre 100 et 500 k€. Désormais, elle intervient également en lien avec les Producteurs de Lait, la filière ovine, ainsi que les filières Fruits et Légumes.



Témoignage de Gilles GOUSSEAU, dirigeant la Ferme de Guissauray (Loir-et-Cher)

« Pouvoir bénéficier d'une garantie qui va jusqu'à 75% du montant du crédit* est « vital » quand on envisage de faire un investissement conséquent, comme souvent en Agriculture, incluant mise aux normes, agrandissement, cheptel, fonds de roulement, et qu'on veut pouvoir transmettre à ses enfants une exploitation rentable !

*Fonds de garantie Viande blanche, associant la Région Centre, la SIAGI et la profession agricole (AXEREAL).

La garantie facilite les tractations avec la banque et permet d'obtenir son crédit, d'autant plus quand l'apport apparaît insuffisant ! »

Victor GOUSSEAU destiné à reprendre l'exploitation familiale.



STIMULATEUR DE CRÉDIT

POUR LES FEMMES DE BRETAGNE

Se mettre à son compte sans mettre en péril son patrimoine personnel, c'était un pré-requis indispensable pour Mélissa LEFÈVRE.

Le Crédit Mutuel de Bretagne lui a fait rencontrer la SIAGI : « ils ont pris le temps de nous expliquer l'intérêt de faire garantir notre crédit pour parer aux imprévus de la gestion d'un restaurant.

Grâce à eux, j'ai adhéré à l'association « Femmes de Bretagne », laquelle, en plus de conseils et témoignages, m'a fait bénéficier d'une garantie complémentaire de 10%, sans majoration du coût de la garantie ».

Ludovic et Mélissa, propriétaires du Comptoir Gueven à Brest (Finistère) témoignent de l'accompagnement dont ils ont bénéficié.



Le Crédit Mutuel ARKEA, la SIAGI et l'Association Femmes de Bretagne collaborent pour soutenir les projets de créations d'entreprises portées par les femmes sur l'ensemble du territoire breton.



STIMULATEUR DE CRÉDIT

POUR LES PRESSINGS ET BLANCHISSERIES



L'actualité du secteur a conduit la Fédération Française des Pressings et Blanchisseries (FFPB) à conclure un accord de partenariat avec la SIAGI lors de son Assemblée Générale du 18 septembre 2014.

Son objectif : mettre en place un dispositif de pré-garantie.

En effet, un arrêté ministériel régissant l'activité des pressings utilisant la technique du nettoyage à sec rend désormais obligatoire le remplacement progressif des machines de nettoyage à sec au perchloréthylène selon un calendrier officiel allant jusqu'en 2022.

Plus de 2 500 établissements fonctionnent au perchloréthylène.

Mises aux normes et technologies alternatives multiples impliquent des investissements importants pour la profession.

C'est pourquoi un plan national d'aide à la profession, impulsé par le ministère de l'Ecologie, est mis en place depuis janvier 2013. Ce plan comporte un volet « aide à l'investissement » et un volet « aide au conseil/animation ».

L'action de la SIAGI vient en complément de ce plan.



STIMULATEUR DE CRÉDIT

POUR LES CRÉMIERS-FROMAGERS

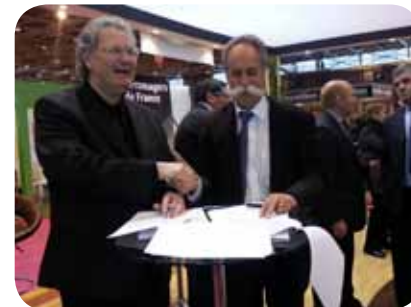
Bernard STALTER et Philippe OLIVIER, Président de la Fédération Nationale des Produits Laitiers ont signé, le 26 février 2014 à l'occasion du Salon de l'Agriculture un partenariat pour la délivrance d'une pré-garantie de crédit destinée à faciliter l'accès au crédit des crémiers-fromagers.

Les crémiers-fromagers bénéficient ainsi :

- d'une validation économique par la Fédération Nationale des Détaillants en Produits Laitiers (FNDPL) et
- d'une validation du montage financier par la SIAGI.

Ce pack « prêt à financer » cumule, pour le porteur de projet, les avantages suivants :

- Accompagnement sur le montage financier
- Expertise par des spécialistes des plans de financement,
- Présentation aux banquiers de dossiers préalablement validés,
- Obtention plus facile du crédit,
- Allègement, voire suppression des garanties personnelles,
- Augmentation de la couverture de risque grâce aux dispositifs de garantie régionaux et européens,



STIMULATEUR DE CRÉDIT

POUR LES RÉSEAUX DE FRANCHISES

La SIAGI a des relations privilégiées depuis de nombreuses années avec un certain nombre d'enseignes de franchises.

Les experts de la SIAGI analysent, référencent et classifient les enseignes afin d'optimiser les circuits voire de réduire la participation financière due par le franchisé au titre de la garantie.

Parmi elles, **OPTIC 2000**, dont David GIRAUDEL gère l'enseigne de Lourdes (Hautes-Pyrénées).

Pour partager les risques de cette opération, la SIAGI a actionné deux partenariats en garantie : l'un avec le fonds de garantie Artisanat et Commerce de la Région Midi-Pyrénées et le FEDER, l'autre avec Bpifrance Financement.



David GIRAUDEL, pour son dossier de reprise d'un fonds de commerce **OPTIC 2000** à Lourdes, a bénéficié du circuit classique d'appel à la garantie par la banque.

Ainsi, à la demande de son agence, et pour obtenir le financement à 100% de la valeur du fonds, il a rencontré les équipes de la SIAGI sur Bordeaux : « ils avaient des questions sur la rentabilité de mon investissement, voulaient évaluer si j'étais bien l'homme de la situation.

Mon expérience de Directeur d'un magasin de la même enseigne pendant 4 ans, et le fait que je maîtrise les paramètres de gestion d'un compte d'exploitation les ont rassurés !



CONVENTIONS DE GARANTIE BANQUES : NOUVEAU PARTENARIAT ET RÉVISION DE PARTENARIATS EXISTANTS

La **Banque Fiducial** développant une offre de financements pour une clientèle de TPE, Artisans, Commerçants, Professions libérales depuis avril 2014, a souhaité faire appel à la SIAGI.

Après analyse du projet par les experts de la banque, la demande de garantie est adressée à la SIAGI pour un partage de risque allant de 20 à 50%, voire 80% si elle décide d'associer des co-garants.

En 2014, les projets financés par la Banque ont été garantis à hauteur de 32% en moyenne par la SIAGI.

Pour cette première année de partenariat, 40 dossiers ont été analysés pour un total de 3,2 millions €, 29 acceptés et 19 effectivement garantis.



Jean-Philippe MARTIN, Président du Directoire de la Banque FIDUCIAL

Dans l'objectif d'harmoniser l'octroi de garantie de la SIAGI, celle-ci a signé en fin d'année deux conventions avec **CREDIT AGRICOLE SA**, l'une pour le marché des Professionnels, l'autre pour les financements agricoles.

Les critères d'éligibilité et les limites d'engagement ont ainsi été actualisés, ainsi que les modalités d'appel en garantie. Ces nouvelles conventions s'appliquent aux garanties notifiées à compter du 1er janvier 2015.



Soucieuses d'optimiser les circuits des demandes et l'obtention de crédit, la SIAGI et **Société Générale** ont décidé de décentraliser l'étude et la décision.

Ainsi les équipes commerciales et engagements des 5 Directions de Région de la SIAGI sont dorénavant directement en relation avec les 8 Directions Régionales de Société Générale.

Bernard STALTER et Alain GAVEZZOTTI, Directeur du Marché de la Clientèle Professionnelle de Société Générale, ont signé cet accord le 6 mars 2014.



LA SIAGI ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES POUVOIRS PUBLICS

La SIAGI, en tant que partie prenante aux travaux de l'**Observatoire du Financement des Entreprises**, était présente le 27 juin 2014 à la remise du rapport sur le financement des TPE en France aux Ministres Arnaud MONTEBOURG et Michel SAPIN, par Jeanne-Marie PROST, Médiatrice du Crédit et Présidente de cet observatoire.

Elle a présenté une analyse de ses données, mettant en valeur qu'une caution, qu'elle soit personnelle ou professionnelle est quasiment systématiquement requise par les banques.

A noter les pratiques différentes en matière de demande de sûretés réelles ou caution personnelle, notamment fondées sur le statut juridique de l'entreprise : les demandes de sûretés sont ainsi très fréquentes dans les sociétés (92%) et beaucoup plus rares pour les entreprises individuelles (30%), les chefs d'entreprises jouant déjà le rôle de caution.

La localisation de l'entreprise a également un impact : en Ile de France, les demandes de sûretés sont ainsi plus importantes.



Mairie du 9ème à Paris : Une première en France !

La Mairie du 9ème arrondissement de Paris oriente désormais les artisans et commerçants du 9ème arrondissement vers la SIAGI qui analyse leurs plans de financement et délivre une pré-garantie de crédit, en amont du rendez-vous bancaire.



Delphine BÜRKLI, Maire du 9ème arrondissement et Bernard STALTER à la signature du dispositif de pré-garantie, avec Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire et Alexis GOVCIYAN, 1er Adjoint

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable

des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons notamment examiné les points suivants, décrits dans les notes de l'annexe :

- le calcul des pertes latentes sur les garanties accordées et la comptabilisation d'une provision pour risques par le débit du fonds mutuel de garantie ; la méthode de détermination des pertes latentes prend en compte l'évolution des risques dans le contexte économique actuel (note 10 des informations sur le bilan et note 2.9.1. des méthodes comptables de l'annexe) ;
- la dotation au fonds pour risques bancaires généraux afin de couvrir le risque éventuel futur d'insuffisance du fonds mutuel de garantie pour couvrir les pertes futures sur les garanties accordées (note 11 des informations sur le bilan et note 2.4. des méthodes comptables de l'annexe) ;
- les méthodes de valorisation des titres d'investissement et des titres de placement (note 2.1. des méthodes comptables et note 2 des informations sur le bilan de l'annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 10 avril 2015

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Monique THIBAUT

COMITÉ FINANCIER

REPRESENTANTS DE L'ARTISANAT PRESIDENTE



Lucette COLLET
Présidente
CMAD Meuse



Jean-Denis MESLIN
Président
CMAD Manche



Jean-André
PORTENEUVE
Président CMAD Loire

REPRESENTANTE DES PARTENAIRES BANCAIRES



Anne SALLE-MONGAUZE
Directrice Générale
Compagnie Européenne
de Garanties et Cautions
Groupe BPCE

PERSONNE QUALIFIEE



François MOUTOT
Directeur Général
APCMA

REPRESENTANT DE LA DGE

Laurent MICHEAUD

COMITÉ D'AUDIT

REPRESENTANTS DES PARTENAIRES BANCAIRES PRESIDENT



Thomas BLANCO
Directeur
Service Participations et
Filiales
Crédit Agricole



Serge ANTONINI
Directeur du Pilotage et
du Suivi des Participations
Bpifrance

REPRESENTANTS DE L'ARTISANAT



Dominique
MOULARD
Président CMAD
Seine-Maritime



Serge CRABIE
Président
CMAD Lot



Gérard MORIN
Président
CMAD Loiret



Joël FOURNY
Président CMAD
Loire-Atlantique

BILAN AU 31 DECEMBRE *en milliers d'euros*

ACTIF	2014	2013
Caisse, Banques centrales, CCP	1	0
Créances sur établissements de crédit	29 212	29 734
Obligations et autres titres à revenu fixe	93 778	96 878
Actions et autres titres à revenu variable	37 715	30 520
Parts dans les entreprises liées	144	148
Immobilisations incorporelles	309	445
Immobilisations corporelles	1 850	1 907
Autres actifs	289	191
Comptes de régularisation	87	52
TOTAL DE L'ACTIF	163 385	159 875
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements d'ordre de la Clientèle <i>dont réalisés</i>	865 322 801 813	901 996 840 861
PASSIF	2014	2013
Dettes envers les établissements de crédit	165	175
Opérations avec la clientèle	18 601	18 230
Autres passifs	2 387	2 545
Comptes de régularisation	69	124
Provisions pour risques et charges	66 576	66 079
Fonds mutuel de garantie	40 359	39 404
FRBG	3 070	2 270
Capitaux propres hors FRBG	32 158	31 048
Capital souscrit	6 595	6 595
Primes d'émission	9 010	9 010
Réserves et Prime de fusion	15 444	14 650
Résultat de l'exercice	1 109	793
TOTAL du PASSIF	163 385	159 875
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	7 399	6 818

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE

en milliers d'euros

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	1 207	79
Commissions (Produits)	57	77
Commissions (Charges)	-40	-11
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	81	46
Autres produits d'exploitation bancaire	9 799	10 377
Autres charges d'exploitation bancaire	-49	-247
Produit net bancaire	11 055	11 121
Charges générales d'exploitation	-7 958	-8 415
Dotations aux amortissements & provisions sur immob. incorporelles et corporelles	-282	-273
Résultat brut d'exploitation	2 815	2 433
Résultat d'exploitation	2 815	2 433
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	2
Résultat courant avant impôts	2 815	2 435
Résultat exceptionnel	-3	239
Impôts sur les bénéfices	-903	-881
Dotation/reprise FRBG	-800	-1000
RÉSULTAT NET	1 109	793

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 109	6 014	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	256 837	375 906	412 148	412 148	412 148
Dettes subordonnées	12 951	9 139	0	0	
Fonds mutuel de garantie	49 061	48 160	44 898	39 404	40 359
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	13 974	14 451	12 868	11 121	11 055
Concours garantis	744 619	765 568	626 752	555 648	567 546
Production en risques	229 202	240 977	197 069	154 065	153 951
Engagements donnés	829 313	900 515	878 065	840 861	801 813
Personnel					
Effectif au 31 décembre	102	100	96	91	86
Montant de la masse salariale de l'exercice au compte de résultat	3 902	3 924	4 557	3 303	3 390

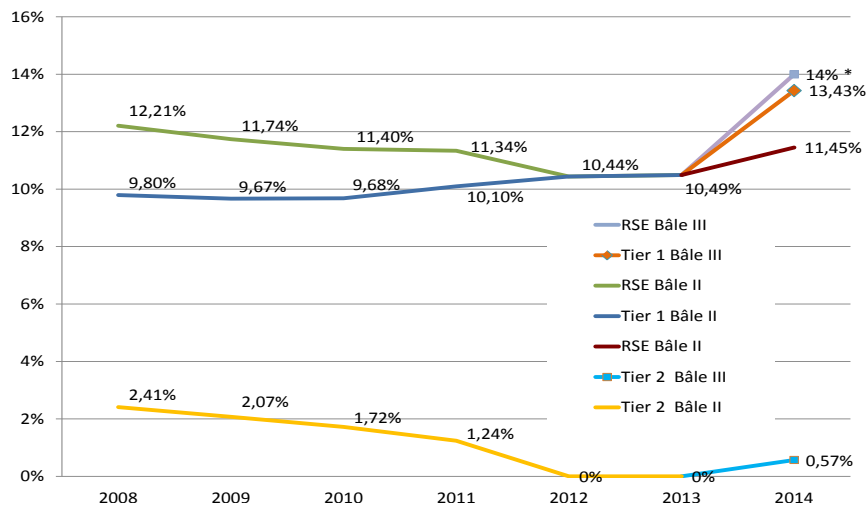
VARIATION DU FONDS DE GARANTIE

Exercice clos au 31/12

en milliers d'euros

VARIATION DU FONDS DE GARANTIE	2014	2013
Fonds de garantie encaissés dans l'année	5 869	6 567
Fonds de garantie remboursés contractuellement	-23	-21
Créances commerciales prescrites	-12	-338
Contentieux décaissés	-8 186	-8 010
Réalisation de garantie sur dossiers décaissés	348	436
Produits financiers	3 470	2 716
Moins-values latentes sur actifs financiers année N	0	-255
Reprise sur moins-values latentes sur actifs financiers année N-1	255	417
Coût de gestion du fonds de garantie et des fonds propres	0	-36
Divers	-18	-18
VARIATION DU FONDS DE GARANTIE	1 703	1 458
Solde	106 753	105 050
Fonds de garantie échus	-160	-109
Pertes latentes sur risqués nés	-66 234	-65 537
SOLDE NET DU FONDS DE GARANTIE	40 359	39 404

ÉVOLUTION TIER 1 et TIER 2 sur la période 2005 / 2014



* ratio total après affectation du résultat

Siligi

Garantir l'accès au crédit

DIRECTION DE REGION CENTRE & OUEST
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
36-42, route de Saint-Avertin
37000 TOURS
Tél : 02 47 27 03 85
Fax : 02 47 27 26 78
tours@siagi.fr

DIRECTION DE REGION
ILE DE FRANCE, HAUTE NORMANDIE
2, rue Jean-Baptiste Pigalle
75009 PARIS
Tél : 01 48 74 02 02
Fax : 01 48 74 04 03
idf@siagi.fr

DIRECTION DE REGION
NORD-EST
Maison des Métiers
4, rue de la Vologne
54520 LAXOU
Tél : 03 83 95 62 62
Fax : 03 83 95 62 60
nancy@siagi.fr

DIRECTION DE REGION
SUD-OUEST
353, bd du Président Wilson
33073 BORDEAUX
Tél : 05 57 57 05 70
Fax : 05 57 57 05 71
bordeaux@siagi.fr

DIRECTION DE REGION
SUD-EST
1, rue Ninon Vallin
84000 AVIGNON
Tél : 04 90 86 68 01
Fax : 04 90 86 43 39
avignon@siagi.fr

La Réunion, la Guyane,
la Guadeloupe, la Martinique &
Mayotte sont pilotées par les
équipes du Siège.